

Le 11 avril 2016

**Stella Leney**  
Directrice principale – Environnement  
et affaires corporatives  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4



**N/Référence : C-5089**

**Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ., c. A-2.1) (ci-après Loi sur l'accès)**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre lettre du 2 février 2016 ainsi qu'à notre réponse du 7 mars 2016 pour votre demande concernant les points suivants :

1. « *L'entente entre le Québec et le Nouveau-Brunswick concernant le barrage d'Hydro-Québec, situé sur le lac Témiscouata ;*
2. *L'entente ente Hydro-Québec et Énergie Nouveau-Brunswick concernant l'utilisation du barrage d'Hydro-Québec, situé sur le lac Témiscouata ;*
3. *Nous aimerions également obtenir les données hydriques mensuelles concernant le contrôle du niveau du lac Témiscouata et l'ouverture des valves du barrage d'Hydro-Québec, situé sur le lac Témiscouata pour les années 2008 à 2016. »*

Tout d'abord en ce qui concerne le premier point de votre demande, nous vous avons informé que nous ne détenons aucun document.

Quant aux deux autres points, après consultation auprès de l'entreprise concernée, nous vous transmettons les documents suivants :

- Copie de l'entente sur le réservoir du lac Témiscouata entre Hydro-Québec et la Commission d'énergie du Nouveau-Brunswick.
- Pour les années 2008 à janvier 2016, le niveau moyen mensuel (en mètres) mesuré à l'amont de l'ouvrage d'évacuation Témiscouata.
- Pour les années 2008 à février 2016, les données journalières moyennes d'ouverture des vannes (en mètres).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.